57 B 11111

BCV FINANCE (FRANCE) S.A.
Société Anonyme au capital de 3.000.000 FRF
Siège social : 9, avenue Percier 75008 PARIS
RCS Paris B 413 355 447

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AOUT1997

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
17 NOV. 1998
6110

L'an mil neuf cent quatre vingt dix sept,
Le 29 août à 11 heures,

Les administrateurs, désignés ci-après, se sont réunis en Conseil au 14, Place Saint-François, à Lausanne (Suisse) :

-- Monsieur Jacques Brossard
demeurant 6, Ch. de Vegney 1162 Saint-Prex

-- Monsieur Christian Pella
Demeurant 4, Ch. de la Source 1009 Pully

-- Monsieur Claude Courvoisier-Clément
Demeurant 24, Sénalèche 1009 Pully

-- Monsieur Gérard Dejardin-Verkinder
Demeurant 12, avenue Matignon 75008 Paris

-- Monsieur Jean-Pierre Lorrain
Demeurant 78, rue de Miromesnil 75008 Paris

-- Monsieur Charles Denervaud
Demeurant 1076 Ferlens

Il est ainsi constaté qu'au moins la moitié des administrateurs composant le Conseil sont présents et qu'en conséquence, le quorum étant atteint, ledit Conseil peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration confirme à l'unanimité que

1. Monsieur Claude Courvoisier-Clément est nommé président du Conseil d'administration. Cette décision prendra effet dès la délivrance de sa carte de commerçant étranger par la Préfecture de police de Paris.

Dans l'attente de la délivrance de la carte de commerçant étranger de Monsieur Claude Courvoisier-Clément , Monsieur Gérard Dejardin-Verkinder assume les fonctions de président par intérim.

Dès la prise de fonctions de Monsieur Claude Courvoisier-Clément en qualité de président, Monsieur Gérard Dejardin-Verkinder assumera les fonctions de directeur général résidant en France.

2. Monsieur Jacques Brossard est nommé directeur général. Cette décision prendra effet dès la délivrance de sa carte de commerçant étranger par la Préfecture de police de Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal signé de tous les administrateurs présents, tant en leur nom que comme mandataire.

Fait à Lausanne, le 29 août 1997

Copie certifiée conforme

Monsieur Jacques Brossard

Monsieur Christian Pella

Monsieur Claude Courvoisier-Clément

Monsieur Gérard Dejardin-Verkinder

Monsieur Jean-Pierre Lorrain

Monsieur Charles Denervaud

BCV FINANCE (FRANCE)
Société Anonyme au capital de 3.000.000 FRF
Siège social : 9, avenue Percier 75008 PARIS
RCS Paris B 413 355 447

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 DECEMBRE 1997

L'an mil-neuf-cent-quatre-vingt-dix-sept,
Le 9 décembre à seize heures,

Les administrateurs désignés ci-après se sont réunis au siège social, en Conseil d'administration, sur convocation à eux faite par le Président.

Sont présents :

-- M. Claude Courvoisier-Clément ;

-- M. Jacques Brossard ;

-- M. Gérard Dejardin-Verkinder ;

-- M. Charly Denervaud ;

-- M. Christian Pella ;

-- M. Jean-Pierre Lorrain.

Assiste également à cette réunion :

-- M^{e} Dominique Mussy, en qualité de conseil de BCV FINANCE (FRANCE).

Il est constaté qu'au moins la moitié des administrateurs composant le Conseil sont présents et qu'en conséquence, le quorum étant atteint, ledit Conseil peut valablement délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour :

-- Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;

-- Prise de fonction du Président du Conseil et des directeurs généraux ;

-- Fixation des pouvoirs au sein de la société ;

-- Fixation du principe d'une modification de calcul de la rémunération des salariés à compter du 1er janvier 1999 ;

-- Approbation du règlement intérieur, des procédures internes et du règlement de déontologie (AFG-ASFFI) de BCV FINANCE (FRANCE) ;

-- Extension du premier exercice social au 31 décembre 1998 ;

-- Modification corrélative des statuts ;

-- Reprise d'un acte antérieur à l'immatriculation de la Société ;

-- Convocation de l'assemblée générale mixte ;

-- Pouvoirs pour les formalités.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

2. Prise de fonction du Président du Conseil d'administration et des directeurs généraux

Le Conseil d'administration, sur proposition du Président, prend acte de la prise de fonction de Président du Conseil de M. Claude Courvoisier-Clément à compter du 9 octobre 1997, date d'obtention de sa carte de commerçant étranger, conformément à ce qui avait été prévu par le Conseil d'administration en date du 29 août 1997.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Président, prend acte de la prise de fonction de Directeur Général de M. Jacques Brossard à compter du 9 octobre 1997, date d'obtention de sa carte de commerçant étranger, conformément a ce qui avait été prévu par le Conseil d'administration en date du 29 août 1997.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Président, prend acte de la prise de fonction de Directeur Général de M. Gérard Dejardin-Verkinder à compter du 9 octobre 1997, date d'obtention de la carte de commerçant étranger de M. Claude Courvoisier-Clément, conformément a ce qui avait été prévu par le Conseil d'administration en date du 29 août 1997.

Tous pouvoirs sont donnés par le Conseil au Président ou à l'un des directeurs généraux à l'effet de procéder aux formalités consécutives à ces prises de fonction.

3. Fixation des pouvoirs au sein de la société

Afin que la société BCV FINANCE (FRANCE) soit en conformité avec les règles de signature en vigueur au sein de la Banque Cantonale Vaudoise, le Président propose au Conseil que seules les personnes désignées ci-après, et dans les conditions prévues ci-après, puissent valablement engager la société :

-- S'agissant des engagements de la société pour un montant **inférieur** à 100.000 FRF HT, M. Othmar Walser, directeur marketing, M. Tanguy de la Rochebrochard, directeur adjoint et M. François Lett, directeur adjoint, devront nécessairement et impérativement, lors de la signature de tout contrat, convention, ou acte de quelque nature que ce soit, obtenir la co-signature de l'une des personnes suivantes : M. Claude Courvoisier-Clément, président, M. Jacques Brossard, directeur général, ou M. Gérard Dejardin-Verkinder , directeur général, étant entendu que M. Claude Courvoisier-Clément, M. Jacques Brossard et M. Gérard Dejardin-Verkinder pourront valablement engager la société à hauteur du montant indiqué ci-avant, à condition que deux d'entre eux au moins soient signataires de l'acte ;

-- S'agissant des engagements de la société pour un montant **supérieur** à 100.000 FRF HT, M. Claude Courvoisier-Clément, M. Jacques Brossard et M. Gérard Dejardin-Verkinder, devront nécessairement et impérativement, lors de la signature de tout contrat, convention, ou acte de quelque nature que ce soit, obtenir la co-signature de l'un d'entre eux.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Fixation du principe d'une modification de calcul de la rémunération des salariés à compter du 1er janvier 1999

Conformément à ce qui avait été expliqué aux salariés de la société BCV FINANCE (FRANCE) par courrier distinct de leur contrat de travail, le Président propose au Conseil d'arrêter le principe du versement d'une partie variable des salaires aux salariés, en sus de la rémunération prévue aux termes de leur contrat de travail, en fonction des résultats de l'exercice 1998. Les modalités de mise en place de ce système de rémunération seront déterminées ultérieurement et mises en œuvre à compter du 1er janvier 1999.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du règlement intérieur, des procédures internes et du règlement de déontologie (AFG-ASFFI) de BCV FINANCE (FRANCE)

Le Conseil d'administration, sur proposition du Président, approuve la mise en place du règlement intérieur, des procédures internes et du règlement de déontologie (AFG-ASFFI) M de BCV FINANCE (FRANCE), qui régiront les règles de fonctionnement de BCV FINANCE (FRANCE).

6. Extension du premier exercice social au 31 décembre 1998

Le Président propose au Conseil de soumettre à l'assemblée générale mixte la prolongation de douze mois de la durée de l'exercice en cours et ainsi de clôturer exceptionnellement l'exercice en cours au 31 décembre 1998.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Modification corrélative des statuts

Dans le cas où l'assemblée des actionnaires approuverait l'extension du premier exercice social, le Président propose au Conseil de soumettre à l'assemblée générale mixte la modification du texte de l'article 31 des statuts de BCV FINANCE (FRANCE):

ARTICLE 31- EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 1998.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Reprise d'un acte antérieur à l'immatriculation de la Société

Le Président rappelle que M. Dejardin-Verkinder a signé, le 22 juillet 1997, un bail pour les locaux situés 9, avenue Percier à Paris (75008), avec la société Kowa Real Estate (France) & Cie, pendant la période de formation de BCV FINANCE (FRANCE). Ce bail ayant été signé avant le 6 août 1997, date de l'immatriculation de BCV FINANCE (FRANCE) auprès du tribunal de commerce de Paris, le Président propose au Conseil de soumettre à l'assemblée générale mixte la reprise de ce bail par la société.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Convocation de l'assemblée générale mixte

En fonction des décisions qui précèdent, et sur proposition du Président, le Conseil d'administration décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale mixte le 29 décembre à huit heures, 14, place Saint-François à Lausanne (1003), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-- Lecture du rapport du Conseil d'Administration ;

-- Extension du premier exercice social au 31 décembre 1998 ;

-- Modification corrélative des statuts ;

-- Reprise d'un acte antérieur à l'immatriculation de la Société ;

-- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil arrête en conséquent les termes du rapport qui sera soumis aux actionnaires réunis en assemblée générale mixte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal signé de tous les administrateurs présents, tant en leur nom que comme mandataire.

Fait à Paris, le 9 décembre 1997

M. Claude Courvoisier-Clément

M. Jacques Brossard

M. Gérard Delardin-Verkinder

M. Charly Denervaud

M. Christian Pella

M. Jean-Pierre Lorrain